

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 437-46 ET 440-14



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT : Que lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO 437-46 – MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT CONCERNANT LES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES POUR L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU CONTIGUË ET L'AMÉNAGEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT.

RÈGLEMENT NO 440-14 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO 440, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LA VALEUR DU DÉPÔT EXIGÉ LORS D'UN RACCORDEMENT À UNE CONDUITE MAÎTRESSE.

Que ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ces règlements entrent en vigueur le 21 octobre 2017.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 OCTOBRE 2017.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
